



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

- N°8 -

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414\_8-BF

S<sup>2</sup>LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**  
**Compte Financier Unique (CFU) 2024 - budget annexe ANRU II**

**SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROISSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Stéphane RODIER, Maire,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

CM 14.04.2025

- N°8 -

**COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 BUDGET ANNEXE ANRU (AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE) II**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu l'article 205 de la Loi de finances pour 2024 ;
- Vu la décision n° 2024-75 du 7 octobre 2024, décidant du passage au Compte Financier Unique (CFU) ;
- Considérant le rapport de présentation du CFU 2024 annexé à la délibération ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur l'exécution budgétaire 2024 retracée en application de la nomenclature comptable M57 pour le budget annexe ANRU II, sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les résultats 2024 pour le budget annexe ANRU II ;
- Considérant qu'Hélène BOUDON, membre du Conseil Municipal, a été élue par le Conseil pour présider la séance lors de l'approbation du CFU 2024 (article L2121-14 du CGCT) ;
- Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L2121-14 du CGCT) ;

**CFU BUDGET ANNEXE ANRU II**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 1 243 851,85	54 595,00	1 298 446,85
	Recettes réalisées (1)	B 270 791,47	54 583,20	325 374,67
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 1 418 426,30	54 595,00	1 473 021,30
	Dépenses réalisées (1)	E 369 027,89	54 583,20	423 611,19
	Restes à réaliser	F 0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E -98 236,52	0,00	-98 236,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 174 574,45	0,00	174 574,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H 76 337,93	0,00	76 337,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F 0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I 76 337,93	0,00	76 337,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Le CFU 2024 fait apparaître :**

Budget annexe ANRU II :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 76 337,93 €
Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2024 restant à réaliser	- €
<b>Solde de la section d'investissement 2024</b>	<b>+ 76 337,93 €</b>
<b>Solde de la section de fonctionnement 2024</b>	<b>- €</b>
<b>Solde de l'exercice 2024</b>	<b>+ 76 337,93 €</b>

CM 14.04.2025

- N°8 -

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le CFU de l'exercice 2024 pour le budget annexe ANRU II ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :**

- **Donne** acte de la présentation faite du CFU 2024 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, des débits et crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le CFU 2024 du budget annexe ANRU II ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,



Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414\_8-BF

